

Procès-verbal du lundi 18 mai 2026

Le lundi 18 mai 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur DUPART Marcellin.

Secrétaire de la séance : Madame WAROQUIER Rose-Marie

Présents : Monsieur DUPART Marcellin, Monsieur CAVAILLOLS Sébastien, Madame WAROQUIER Rose-Marie, Monsieur CHAVANSOT Noël, Madame BANSERET Mélissa, Monsieur LEVEQUE Olivier, Madame PELLOQUIN Caroline, Monsieur WADEL Christian, Madame CAUHAPÉ Martine

Représentés : Madame LAVIE Lucine représentée par Madame WAROQUIER Rose-Marie, Monsieur MESSAGER Jacques représenté par Monsieur DUPART Marcellin

Absents et excusés :

**Le procès-verbal du 29 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.*

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 29 avril 2026
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Attribution des subventions 2026 aux associations
- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants (art. L 332-13 du CGFP)
- Activités 2025 de l'agence postale
- Arrêté opposition au transfert des pouvoirs de police du Maire
- Projet de règlement intérieur du conseil municipal
- ADGESSA - projet intergénérationnel avec l'école de Gornac
- Gendarmerie - Bilan 2025
- Retours des commissions
- Questions diverses

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) (N° DE_2026_025)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées, figurant en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente aux services préfectoraux.

Résultat du vote : Adoptée
Votant :11
Pour :11
Contre :0
Abstention :0
Refus :0

Subventions 2026 aux associations (N° DE_2026_026)

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales et hors communales, établissements et organismes publics pour l'année 2026,

Considérant que Madame LAVIE Lucine ne prend pas part au vote concernant les associations suivantes « Propulse et Dance, Amicale des sapeurs-pompiers de Sauveterre et Section des jeunes sapeurs-pompiers » ;

Considérant que Monsieur DUPART Marcellin ne prend pas part au vote concernant l'association « Propulse et Dance » ;

Considérant que Monsieur WADEL Christian ne prend pas part au vote concernant l'association « Aïkido »

Afin de soutenir les projets de ces associations et de faciliter la poursuite de leurs activités.

Le Conseil Municipal souhaite allouer les subventions ci-dessous aux associations pour l'année **2026** :

N°	Association	Montant (€)
1	Comité des fêtes de Gornac	3 000.00 €
2	Amicale sapeurs-pompiers de sauveterre	400.00 €
3	Y'a Plus Qu'à	150.00 €
4	Section jeunes sapeurs-pompiers	300.00 €
5	Aikido	360.00 €
6	Propulse et dance	100.00 €
Total :		4 310.00€

Résultat du vote : Adoptée

Votant :11

Pour :11

Contre :0

Abstention :0

Refus :0

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants (art. L 332-13 du CGFP) (N° DE_2026_027)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

- La dépense correspondante sera inscrite au budget.

Résultat du vote : Adoptée

Votant :11

Pour :11

Contre :0

Abstention :0

Refus :0

1) Activités 2025 de l'agence postale

La Poste a transmis le bilan d'activité 2025 de l'agence postale communale de Gornac. Les principaux indicateurs communiqués sont les suivants :

- fréquentation moyenne : 5 visites par jour ;
- évolution de la fréquentation entre 2022 et 2025 : stable (0 %) ;
- chiffre d'affaires courrier-colis 2025 : 9 427,70 €.

La Poste indique que ces éléments permettent d'évaluer l'utilisation du service par les administrés et reste disponible pour échanger avec la commune sur d'éventuelles pistes d'optimisation du service postal.

2) Arrêté opposition au transfert des pouvoirs de police du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son opposition au transfert automatique de certains pouvoirs de police au Président de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, conformément à l'article L5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales.

Cette opposition concerne notamment les domaines suivants :

- collecte des déchets ménagers ;
- assainissement collectif et non collectif ;
- aires d'accueil des gens du voyage ;
- voirie ;
- habitat.

L'arrêté correspondant sera transmis aux services de l'État ainsi qu'à la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

3) Projet de règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de règlement intérieur destiné à préciser les modalités de fonctionnement des séances du Conseil Municipal.

Ce document encadre notamment :

- les modalités de convocation et de tenue des séances ;
- l'organisation des débats ;
- les conditions de prise de parole des élus ;
- les règles relatives aux questions orales ;
- les modalités de consultation des dossiers.

Il est notamment proposé que les questions diverses ou questions orales devant faire l'objet d'une réponse précise soient transmises au Maire au moins 72 heures ou 48 heures avant la séance du Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-19 du Code général des collectivités territoriales, afin de permettre aux services et aux élus concernés de préparer les éléments de réponse nécessaires. Le projet de règlement intérieur sera présenté au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance en vue de son examen et de son approbation.

4) ADGESSA - projet intergénérationnel avec l'école de Gornac

L'ADGESSA a informé la commune de l'organisation d'un projet partenarial avec l'association « Vite plus d'arbres » dans le cadre des journées portes ouvertes du site de Saint-Brice prévues le 13 juin 2026.

Cette action prévoit la plantation symbolique d'une centaine d'arbres, dans une démarche intergénérationnelle associant notamment des enfants, des résidents de l'EHPAD, des travailleurs de l'ESAT ainsi que des représentants des communes de la CDC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un mail a été reçu de Monsieur Franck Lussin, Directeur du Site Saint-Brice, concernant l'organisation d'une journée symbolique de parrainage d'arbres qui se tiendra le samedi 13 juin 2026 dans le cadre des portes ouvertes du site.

Cette action est menée en partenariat avec l'association « Vite plus d'arbres » et associera notamment les communes de la Communauté de communes, des enfants du SIRP, des travailleurs de l'ESAT Saint-Jean ainsi que des résidents de l'EHPAD Bon Pasteur.

Une cérémonie symbolique autour d'un bouquet de bambous est prévue à 11h15, avant la plantation des arbres programmée en février 2027. Les bambous porteront une plaque mentionnant le nom des parrains.

Les communes sont invitées à confirmer leur participation avant le 26 mai 2026. Une visite guidée de l'Hostellerie de Semens sera également proposée aux élus à partir de 10h00, suivie du verre de l'amitié.

5) Gendarmerie - Bilan 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le document « Information élu #PrésentPourLesÉlus » transmis par les services de gendarmerie concernant la commune de Gornac pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les principaux éléments communiqués sont les suivants :

- 5 interventions de sécurité routière recensées en 2025 contre 12 sur la période précédente ;
- 31 interventions réalisées par la gendarmerie contre 15 sur la période précédente ;
- 4 faits de délinquance enregistrés, dont principalement des atteintes aux biens ;
- 171 heures de présence de la gendarmerie sur la commune contre 103 heures sur la période précédente ;
- aucune action de prévention recensée sur la période 2025.

Le document rappelle également les indicateurs suivis par les services de gendarmerie en matière de sécurité routière, d'interventions, de prévention et de délinquance.

6) Retour des commissions

→ Commission Associations & Commerces

Monsieur LEVEQUE prend la parole.

« Depuis le début du mandat, notre commission s'est pleinement mobilisée afin de renforcer les liens entre la commune, les associations, les commerces et les habitants.

Nous avons tout d'abord étudié l'ensemble des demandes de subventions déposées par les associations locales afin de pouvoir présenter au Conseil Municipal des propositions cohérentes,

équitable et adaptées aux besoins de chacun. Ce travail représente une étape importante pour soutenir le dynamisme associatif de notre commune.

Dans cette même volonté d'échange et de proximité, deux réunions collectives seront organisées prochainement avec les associations et les commerces de la commune. Ces rencontres auront pour objectif d'échanger sur leurs besoins, leurs difficultés éventuelles, mais aussi sur les aides concrètes que la commune peut apporter ou faciliter.

Parmi les pistes de travail engagées :

- un accompagnement dans certaines démarches administratives, notamment les demandes de subventions auprès de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;
- la mise en place d'une charte de mise à disposition des locaux communaux, accompagnée d'états des lieux, afin de clarifier et simplifier l'utilisation des salles communales ;
- un soutien renforcé à la communication locale via le site internet communal, la page Facebook de la mairie ainsi que l'application PanneauPocket, afin d'aider les associations et commerces à mieux diffuser leurs informations et événements.

Enfin, dans le cadre des permanences numériques du lundi matin organisées en mairie, la commission souhaite également développer une aide aux habitants pour l'installation et la prise en main de l'application PanneauPocket sur téléphone, tablette ou ordinateur. L'objectif est simple : permettre au plus grand nombre, notamment aux personnes éloignées des réseaux sociaux, de rester informé facilement de la vie de la commune.

Notre commission souhaite ainsi poursuivre un travail de terrain, concret et utile, au service du tissu associatif, économique et de la communication locale ».

→ **Commission Voirie**

- Accord de la VC2 contre la VC15 pour un montant de 23 690 € ;
- Fauchage en cours.

→ **Commission SIRP**

Madame BANSERET, Présidente du SIRP, informe le Conseil Municipal de plusieurs travaux en cours concernant la gestion administrative du personnel, notamment :

- la mise en place d'un tableau de suivi des agents ;
- la création de documents relatifs aux absences et autorisations spéciales d'absence (décès, mariage, etc.) ;
- un travail en cours concernant l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Par ailleurs, un rendez-vous est prévu avec l'API dans le cadre de la semaine de l'agriculture.

Questions diverses

1. **Subvention Comité des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle qu'à titre exceptionnel, le feu d'artifice de l'édition 2026 est offert par la municipalité, son coût étant intégré au montant de la subvention attribuée au Comité des fêtes de Gornac.

2. Fonctionnement de la bibliothèque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent en charge de la bibliothèque est actuellement en arrêt maladie jusqu'au 3 juin 2026.

Madame CAUHAPÉ demande si le recrutement d'une remplaçante pourrait être envisagé afin d'assurer le fonctionnement de la bibliothèque durant l'absence de l'agent.

Monsieur le Maire indique que cette possibilité sera examinée dans le cadre de la réflexion actuellement menée sur les solutions de remplacement envisageables.

Dans cette attente, il est envisagé de faire appel temporairement à des bénévoles afin d'assurer la continuité minimale du service.

3. Mise à disposition des locaux communaux à l'association « Touchatou »

Suite à la demande de l'association pour l'utilisation de la salle du conseil ou de la bibliothèque en mairie, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle située au sein de la mairie ne sera plus mise à disposition de l'association pour l'organisation des ateliers numériques.

Cette décision fait suite aux responsabilités incombant à la commune concernant l'utilisation des bâtiments publics, notamment au regard des règles relatives à la protection des données personnelles (RGPD) et des obligations de sécurité et de responsabilité de la collectivité.

Le Conseil Municipal propose l'utilisation de la salle des fêtes qui est équipée pour l'atelier numérique, ainsi que la salle des associations en utilisant le partage de connexion via un téléphone.

Dans l'attente d'un retour de l'association pour approbation.

La séance est levée à 19h29.

Monsieur DUPART Marcellin
Président de séance



Madame WAROQUIER Rose-Marie
Secrétaire de séance